DECRET N° 2021/301, DU 26 MAI 2021

portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;

Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;

Vu le décret n° 93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;

Vu le décret n° 093/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang :

Vu le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala;

Vu le décret n° 93/036 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I;

Vu le décret n° 93/037 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE:

<u>Article 1^{er}.-</u> Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines Universités d'Etat :

UNIVERSITE DE DOUALA

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION

<u>Directeur</u>: Monsieur **MBARGA BINDZI Marie Alain,** Maître de Conférences, précédemment Conseiller Technique N°2 au Ministère de l'Enseignement Supérieur, en remplacement de Monsieur TCHOUPIE André, appelé à d'autres fonctions.

UNIVERSITE DE DSCHANG

<u>Conseiller Technique auprès du Recteur</u>: Madame NGNOKAM YOUMSI Sylvie <u>Léa</u>, épouse WANSI, Maître de Conférences, précédemment Directeur des Affaires Administratives et Financières dans la même université, en remplacement de Monsieur NGANTCHOU Alexis, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

<u>Directeur</u>: Monsieur ATANGANA Edmond Jules Roch, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), précédemment Chef de la Division Administrative et Financière à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Douala, en remplacement de Madame NGNOKAM YOUMSI Svivie Léa. épouse WANSI, appelée à d'autres fonctions.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PRESIDENCY OF THE REPUBLIC SECRETARIAL GENERAL.

SERVICE DU FILIA DE LA REPUBLIC SERVICE DU FILIA DE L'ALIE PRESIDENCY OF THE REPUBLIC SECRETARIAL GENERAL.

LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION

<u>Directeur</u>: Monsieur **TCHOUPIE André**, Professeur, précédemment Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération à l'Université de Douala, en remplacement de Monsieur WANDA Robert, appelé à d'autres fonctions.

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

<u>Doyen</u>: Monsieur GATSI Jean, Professeur, précédemment Chef de la Division des Enseignements et du Personnel Enseignant à l'Université de Douala, en remplacement de Monsieur MODI KOKO BEBEY Henri Désiré, appelé à d'autres fonctions.

FACULTES DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<u>Doyen</u>: Monsieur **WANDJI Georges**, Maître de Conférences, précédemment Chef du Département de Finance et de la Comptabilité dans le même établissement, en remplacement de Madame UM, née NGOUEM Marie Thérèse, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

UNIVERSITE DE MAROUA

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

<u>Directeur</u>: Monsieur KOYE Romuald, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, précédemment Chef de la Division Administrative et Financière à la Faculté des Sciences de la même université, en remplacement de Monsieur MOTAPON OUSMANOU, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION

<u>Directeur</u>: Monsieur MOTAPON OUSMANOU, Professeur, précédemment Directeur des Affaires Administratives et Financières dans la même université, en remplacement de Monsieur NGOS III Simon, appelé à d'autres fonctions.

UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

<u>Conseiller Technique auprès du Recteur</u>: Monsieur BEDA TIBI, Professeur, précédemment Vice-Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans la même université, en remplacement de Monsieur MANDJACK Albert, appelé à d'autres fonctions.

<u>DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES</u>

<u>Directeur</u>: Madame HAFSATOU DJOUBAIROU, épouse ALIOUM, Administrateur Civil, précédemment en service au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en remplacement de Monsieur OUMAROU Emmanuel, appelé à d'autres fonctions.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL.

SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

CERTIFIED TRUE COPY

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE BERTOUA

<u>Directeur</u>: Monsieur MINGOAS KILEKOUNG Jean-Pierre, Maître de Conférences, précédemment Chef de la Division des Affaires Académiques, de la Recherche et de la Coopération à l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire de la même Université, en remplacement de Madame KABEYENE BEYALA Véronique, épouse KAMGANG, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

<u>Conseiller Technique auprès du Recteur</u>: Monsieur ANDJIGA Nicolas Gabriel, Professeur, précédemment Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération, en remplacement de Monsieur TONYE Alphonse Joseph, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

<u>Directeur</u>: Monsieur BILONG Salomon, Maître de Conférences, précédemment Chef de Service de la Qualité à la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité au Ministère de l'Enseignement Supérieur, en remplacement de Madame ZE AKAM, née NGALEBA Pauline, appelée à d'autres fonctions.

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION

<u>Directeur</u>: Monsieur TONYE Alphonse Joseph, Professeur, précédemment Conseiller Technique auprès du Recteur de la même université, en remplacement de Monsieur ANDJIGA Nicolas Gabriel, appelé à d'autres fonctions.

<u>DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT</u>

<u>Directeur</u>: Madame ZE AKAM, née NGALEBA Pauline, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, précédemment Directeur des Affaires Administratives et Financières dans la même université, en remplacement de Monsieur BELA Cyrille Bienvenu, appelé à d'autres fonctions.

FACULTES DES SCIENCES DE L'EDUCATION

<u>Doyen</u>: Monsieur BELA Cyrille Bienvenu, Maître de Conférences, précédemment Directeur des Infrastructures, de la Planification et du Développement dans la même université, en remplacement de Monsieur MOUPOU Moïse, appeié à d'autres fonctions

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS

<u>Directeur</u>: Monsieur NDZANA Benoît, Maître de Conférences, précédemment Chef du Département des Génies Electrique et des Télécommunications à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé, en remplacement de Monsieur TCHAWA Paul, appelé à d'autres fonctions.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCY OF THE REPUBLIO

SECRETARIAT GENERAL.

SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE

COPIE CERTIFIED TRUE COF

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

<u>Conseiller Technique auprès du Recteur</u>: Monsieur MOUPOU Moïse, Professeur, précédemment Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education à l'Université de Yaoundé I, en remplacement de Madame MACHIKOU NGAMENI Nadine, épouse NDZESOP, appelée à d'autres fonctions.

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

<u>Directeur</u>: Madame NGA MINKALA Alice, épouse MOUKO, Maître de Conférences, précédemment Directeur-Adjoint dans le même établissement, en remplacement de Monsieur BOYOMO ASSALA Laurent Charles, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

<u>Article 2</u>.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL.

SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

CERTIFIED TRUE COPY

YAOUNDE, le 26 MAI 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PAUL BIYA